

CONSEIL D'ECOLE

JOSEPH BOURREAU, ESVRES-SUR-INDRE

13/10/2020

Présents :

Mairie : Mme Le Bronec (1^{ère} adjointe en charge des affaires scolaires)

Enseignants : Mme Pairis, Mme Lavrard, Mme Benizeau, Mme Prou, M. Duvigneau, M. Gilet.

Représentants de la FCPE : Mme Voisin, M. Serisier, Mme Mathieu

Représentants de la NAPEE : Mme Dalayeun, M. Bureau, M. Girardeau

En raison de la crise sanitaire, le conseil d'école se réunit, pour le moment, par tiers, afin que chacun puisse être présent au moins une fois.

- **Rappel concernant le rôle des parents élus et des compétences du conseil d'école :**

Taux de participation : 53,13 %. 15 sièges à pourvoir. 8 sièges ont été attribués à la NAPEE (163 voix) et 7 à la FCPE (157 voix).

Les représentants de parents votent au Conseil d'Ecole et servent d'intermédiaires avec les autres parents d'élèves. Le conseil d'école vote le règlement intérieur, établit l'organisation de la semaine scolaire, donne son avis sur les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants, sur le projet d'école, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions d'intégration des enfants handicapés et l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles. C'est également un moment d'information concernant les principes de choix des manuels scolaires, l'organisation des réunions avec les parents et des aides spécialisées. Le conseil d'école est également consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des ouvertures de l'école.

- **Effectifs des classes pour l'année 2020/2021 :**

Enseignants	classes	enfants
Mme Delorme	CP	23
Mme Allanic	CP	23
Mme Prou	CP / CE1	24
Mme Lavrard	CE 1	23
Mme Labonne	CE 1	24
Mme Lepennetier	CE 1 / CE 2	24
Mme Lantier-Henry / Mme Lamarche	CE 2	27
Mme Clavel	CE 2 / CM 1	26
Mme Pairis	CE 2	27
M. Agnus	CM1	28
Mme Benizeau	CM 1	28
Mme Courtaud	CM 1	28
M. Chantrel	CM 2	26
M. Duvigneau	CM 2	26
Mme Violante	CM 2	26

383 enfants. Moyenne par classe de 25,5. La priorité nationale est donnée aux classes de CP et CE 1, pour un effectif maximum de 24 enfants.

- **Règlement scolaire :**

L'Inspection Académique nous demande d'ajouter un paragraphe au règlement de l'école. « En cas de crise, notamment sanitaire, les membres de la communauté éducative (parents, élèves, personnels enseignants et non enseignants, partenaires) doivent respecter les consignes fixées par protocole national. » Cet ajout va être inséré dans la partie II sous le numéro 11.

- **Questions relatives à la crise sanitaire :**

Pour le moment, les sorties scolaires sont autorisées, y compris avec nuitées. C'est pourquoi la classe de neige de CM2 est programmée pour la semaine du 18 au 22 janvier. Les familles et les enfants sont prévenus que la situation peut évoluer. La classe de mer ayant été annulée l'an passé, l'argent déjà dépensé est utilisé comme avoir pour la classe de neige. Tous les parents de CP de l'année dernière ont été remboursés.

Il y a assez de distributeurs de savon et de papier mais il est nécessaire de les approvisionner très souvent. Le ménage est fait avant 8h00 et le soir après la classe mais il y a aussi un passage en milieu de matinée, notamment pour le réapprovisionnement.

Il y a assez de points d'eau pour le lavage des mains mais ce sera plus problématique quand les robinets extérieurs seront fermés. La mairie étudie l'installation d'autres points d'eau. Le problème c'est l'évacuation des eaux.

Les agents communaux de la pause méridienne prennent en charge le lavage des mains sur le temps de pause méridienne.

Les séchages automatiques sont déconseillés.

Les enseignants souhaiteraient utiliser les salles communales, notamment pour le sport. Madame Le Bronec explique que monsieur le maire peut décider l'ouverture mais les vestiaires resteront fermés. Il est nécessaire que l'école écrive un protocole d'utilisation pour chaque salle pour déterminer qui est le référent COVID et qui désinfecte les points de contact. Le matériel commun aux associations est à désinfecter également. Pour le Dojo, les enfants doivent se désinfecter les mains et les pieds avec une solution hydroalcoolique. L'école recevra un mail de la mairie lui indiquant les modalités d'ouverture des salles.

- **Sécurité :**

Nous sommes toujours sous Vigipirate renforcé. Les portails et les portes qui donnent sur l'extérieur des bâtiments (y compris les préaux) doivent être fermés à clé.

Il y a une seule entrée pendant les horaires de classe : côté parking.

Cette année, nous devons faire 2 exercices d'évacuation et 2 exercices PPMS dont au moins 1 attentat intrusion. Nous avons pour ce cas de figure deux configurations possibles : fuite ou confinement, selon les classes et le lieu de l'intrusion.

Un premier exercice incendie a eu lieu le 26/09. L'évacuation complète a pris moins de 2 minutes et s'est faite dans le calme.

Un premier exercice PPMS attentat intrusion a eu lieu le 06/10/2020 avec le service technique et la police municipale. L'objectif était d'entraîner les enfants et de vérifier la pertinence de la procédure mise en place en cas d'intrusion : répercuter l'alarme, tirer les rideaux, fermer à clé, se cacher, silence absolu, téléphone à portée de main. Les enfants ont été très réactifs, le calme respecté. Le signal n'a pas été entendu dans la salle du RASED et dans la salle de musique. Les cornes de brume à gaz ne fonctionnaient presque plus. Il faudrait pouvoir communiquer avec l'ALSH, la maternelle et la cantine.

Les parents d'élèves souhaitent consulter le dernier compte rendu de la commission de sécurité de 2018. Il leur sera communiqué au prochain conseil d'école. La prochaine commission devrait passer en 2021.

- **Travaux et investissements :**

Plusieurs chantiers importants ont été menés pendant l'été et durant les premières semaines d'école :

- installation de trois nouveaux TBI,

- isolation des classes 11 et 12 avec changement de radiateurs,

- installation de deux rampes de prises dans la salle polyvalente,

- la fontaine à eau dans les toilettes des garçons a été abaissée et le débit réglé,

- le réseau informatique de l'école a été entièrement modifié, pour un meilleur débit, une mise à jour complète, un transfert sous Windows 10.

- les ordinateurs de la classe mobile du bas ont tous été changés.

Les enseignants et monsieur Gilet remercient monsieur Gassot, madame Le Bronec, madame Labbé, l'ensemble des élus et des personnels de la commune pour ce qui a été fait pour l'école.

Un projet d'amélioration énergétique du bâtiment principal de l'école est envisagé dans les années à venir.

Quand l'école fait une demande de travaux, il n'y a plus de fiche navette. M. Gilet transmet directement les demandes par mail à Stéphanie Labbé. Avant chaque vacances, le service technique sollicite monsieur Gilet pour planifier les travaux à effectuer pendant les congés. Comme l'an passé, l'adjoint en charge des bâtiments, monsieur Mourot, la responsable du service technique, madame Lizier, et Stéphanie Labbé, responsable des affaires scolaires, sont passés dans toutes les classes pour écouter les demandes des enseignants concernant les travaux et aménagements à prévoir.

- **Questions diverses et dates à retenir :**

Les parents d'élèves souhaiteraient savoir ce qui est prévu concernant les actions passerelles entre les CM2 et la 6ème.

La plupart des actions passerelles sont discutées lors de réunions qui regroupent tous les enseignants de cycle 3 (école et collège), le Principal du collège et madame Albert, Inspectrice de la circonscription de Saint Avertin. Une première réunion aura lieu jeudi 15/10 au collège. Lors de cette réunion, plusieurs projets seront à l'étude.

Concernant la photo de classe, les parents souhaiteraient que l'école étudie la faisabilité d'un montage similaire à ce qui a été fait l'an passé en maternelle.

Pour cette année, des engagements étaient déjà pris mais nous pouvons solliciter un nouveau photographe pour l'an prochain.

Concernant les actions dans l'année, les parents d'élèves se proposent pour aider à leur financement.

Il est pour le moment difficile de se projeter sur ce qui va être fait ou non cette année. Des actions sont engagées pour la classe de neige (vente de bulbes et de chocolats) mais d'autres sont en suspens (Loto, course à la neige, fête d'école, spectacles de musique).

Lors d'une réunion en juin dernier avec les présidents des associations de parents d'élèves et madame Le Bronec, il avait été demandé d'avoir accès au budget global des écoles.

Madame le Bronec communique donc ce que la mairie a dépensé en 2019 pour les 3 écoles.

Concernant l'école Sainte Thérèse, le calcul par enfant (uniquement pour ceux résidant à Esvres) est établi sur le coût d'un enfant du public. La mairie attribue donc 49 411 €.

Pour la maternelle, le budget s'élève à 319 503 €. La mairie ayant fait le choix depuis longtemps d'une ATSEM par classe.

Le budget global pour Joseph Bourreau s'élève à 194 854 €. Cela comprend l'électricité, le chauffage, l'entretien, les fournitures scolaires (22 700 €), la location des deux copieurs, les télécommunications, les personnels de ménage, les investissements (informatique 29 000 €). La pause méridienne y compris le personnel d'encadrement s'élève à 120 025 €, le petit matériel récréatif pour la pause méridienne à 1145 €.

Au global, l'ensemble des coûts pour les établissements scolaires dont la commune a la charge représente 12,11% des dépenses de la ville, soit 114,35 € par habitant (base DGF 6025 habitants).

Prochain conseil d'école : le 28/01.

Fête d'école : pour le moment aucune date n'est fixée.